

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

### INTRODUCTION

C'est l'article 11 de la loi portant sur l'administration du territoire (loi 92-125 du 6 février 1992) qui impose aux villes de plus de 3 500 habitants la tenue en Conseil Municipal d'un débat d'orientation budgétaire. La circulaire d'application du 31 mars 1992 et le règlement intérieur complètent cette loi 92-125.

Le débat a lieu en séance publique après inscription à l'ordre du jour. Il n'a aucun caractère décisionnel. Son organisation constitue néanmoins une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne donne pas lieu à un vote.

Il doit être relaté dans un compte-rendu de séance et mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivant la tenue du débat. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la réunion du Conseil Municipal.

Un tel débat doit être un moment privilégié de la démocratie locale. Il contribue à ce titre à accroître la participation des conseillers municipaux à la préparation du budget et détermine aussi les orientations budgétaires. Il est un atout essentiel pour expliquer une politique à partir des données budgétaires: notamment conjoncture économique et dispositions de la loi de finances. Il donne une dimension d'orientation et de prospective par rapport au contexte économique et peut permettre d'introduire une portée pluriannuelle. Il permet également aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il leur donne enfin la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celle-ci. Il constitue ainsi une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Depuis la loi NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée août 2015, le contenu du débat est plus prescriptif. En effet doivent être présentés dans le rapport les éléments suivants :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les changements relatifs aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose également que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de tenue d'un tel débat doivent, à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- l'évolution du besoin de financement annuel. Après une demande de précision auprès des services préfectoraux, il s'agit de l'endettement net, c'est à dire le montant des nouveaux emprunts de l'année n diminué du remboursement du capital de la dette.

De plus, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations supplémentaires suivantes :

- la structure des effectifs de la collectivité.
- des éléments sur la rémunération du personnel.
- la durée effective du travail.
- la situation en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- l'évolution prévisionnelle des dépenses et de la structure des effectifs pour le projet de budget.

Notre commune a une population inférieure à 10 000 habitants et n'est donc pas assujettie à cette obligation. Néanmoins, dans un souci de transparence, certaines informations concernant ce sujet seront abordées.

Enfin la situation de la collectivité en matière de développement durable ainsi que l'état d'avancement du schéma de mutualisation des services doivent être aussi abordés.

## **LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

### **1) Le contexte macro-économique**

- La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan dépassant le cadre sanitaire et s'étendant ainsi aux sphères politiques, économiques et financières. Aucun pays n'a été épargné par ce virus.

A côté de l'aspect sanitaire, il faut en effet évoquer les conséquences économiques néfastes de cette crise. En 2020, le PIB mondial a chuté de 3,4%. Les cours de pétrole ont diminué jusqu'à 37 dollars le baril. Toutes les bourses mondiales ont accusé une baisse importante (-7,40% pour le CAC40 à Paris).

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques massives ont été rapidement prises par les gouvernements, les institutions supranationales et les banques centrales pour soutenir l'économie. Elles ont permis de limiter l'ampleur de la crise en favorisant la relance.

Ainsi en France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation lors de la sortie du confinement. De plus l'État a mis en place un programme de 300

milliards de garanties d'emprunts, les prêts garantis par l'État, permettant ainsi de conserver un marché de financement bancaire fonctionnel.

Le plan France Relance d'un montant de 100 milliards a ensuite pris le relais afin de financer des projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle: l'écologie, la digitalisation, la cohésion sociale et l'économie durable.

Nous pouvons aussi citer d'autres montants sans précédent, tel que les 540 milliards d'euros du plan d'urgence de la Commission Européenne pour venir en aide aux entreprises par l'octroi de prêts ou pour permettre aux Etats membres de financer des mesures sociales au moyen de prêts et de lignes de crédit. En outre le plan de relance NextGenerationEU, le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe, d'un montant de 2 000 milliards d'€, devait «contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID 19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente».

### **- Economie mondiale, une santé retrouvée en 2021**

Les différents dispositifs de soutien à l'économie en Europe et aux Etats Unis se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social. En Europe, les différentes mesures de chômage partiel ont contenu l'augmentation du taux de chômage. En France, après avoir culminé à un pic de 9%, il est ainsi retombé à 8,1%. Aux Etats Unis, en l'absence de mesures de chômage partiel, il est monté jusqu'à 14,7% pour retomber ensuite grâce à la flexibilité du marché du travail américain à 3,9%.

- Du côté de **la croissance économique**, les prévisions d'abord pessimistes se sont progressivement et rapidement améliorées. Après un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, nous pouvons espérer un rebond économique important en 2021 (France 7%, zone Euro 5%, Etats-Unis 6% et Chine 8,1%). Le chemin de la croissance semble donc être retrouvé avec des interrogations cependant sur l'évolution de la pandémie, la flambée des prix de l'énergie et le prolongement des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement. Il faut donc s'attendre en 2022 à une légère diminution du taux de croissance avec néanmoins encore une bonne dynamique.

- La reprise des échanges internationaux et de la demande mondiale ont entraîné une reprise de l'inflation dès 2021 (5% pour la zone Euro, 2,8% en France, 6,8% aux Etats-Unis et 2,3% en Chine). Celle-ci devrait se maintenir en 2022 bien qu'en légère baisse. Ainsi, en France, ce taux pourrait repasser sous le seuil des 2%.

Enfin le prix du baril de pétrole continue de progresser en ce début d'année 2022. Il est en effet passé de 71\$ fin novembre 2021 à 78\$ fin décembre pour s'établir maintenant à 88\$. Cette hausse fait suite à une forte hausse de l'activité industrielle en 2021 et a contribué de manière importante à la reprise de l'inflation. Cependant les anticipations font prévoir une stabilisation de cette hausse autour de 70\$ en moyenne sur 2022 grâce notamment à l'augmentation progressive de la production de l'OPEP.

## **2) Les collectivités locales et leurs besoins de financements**

Les taux d'intérêt sont stabilisés à des taux très bas. Les taux courts sont attendus pour rester négatifs pendant encore plusieurs années, tandis que les taux longs devraient aussi se maintenir à des niveaux très avantageux bien qu'en légère augmentation de 0,25 à 0,40%.

Dans ce contexte, le choix de taux fixes à départ décalé reste donc tout à fait pertinent, malgré une hausse très légère du coût de départ décalé (+0,05% pour un départ différé de 6 mois et pour une durée de 15 ans). Il peut être aussi intéressant d'opter pour une indexation à double phase (taux variable, puis taux

fixe), le départ décalé permettant dans un premier temps de bénéficier des indices monétaires négatifs tout en sécurisant dès aujourd'hui un taux fixe performant.

Du côté des conditions financières proposées, on observe une diminution régulière des tensions sur les marges bancaires qui avaient fortement augmenté pendant la crise. Ces marges sont revenues à des niveaux proches de ce qui était observé à la fin de l'année 2019. Les marges au 31 décembre 2021 pour des emprunts à taux variable (Euribor 3 mois flooré à 0) se situent entre 0,20 et 0,40% selon les durées et la qualité de crédit de la collectivité. De plus les exigences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 plaident pour une baisse des conditions de marge bancaire. En effet les collectivités dont la situation financière est la plus dégradée devront prendre des mesures pour rétablir la situation et se limiter à une capacité de désendettement maximale.

Les marges mensuelles des lignes de trésorerie se situent en moyenne aux alentours de 0.250%.

Les taux interbancaires, notamment révisables, restent à des niveaux très bas. Ainsi les taux fixes hors marge sont en moyenne de 0,39% sur 15 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2022 contre -0,1717% le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tandis que l'Eonia, le T4M et l'Euribor 3 mois se situent respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à -0.4940%, -0.4924% et -0,5530% contre -0.4980%, -0.4721% et -0.5450% au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces derniers taux variables ne devraient pas remonter au-dessus de 0 % avant 2028.

Par ailleurs, la formule de la mobilisation échelonnée jusqu'à 2 ans nous apparaît une bonne solution que la Ville de Le Portel utilise depuis 2017 pour son programme d'investissement afin d'ajuster au mieux son volume d'emprunt. Cette pratique sera également utilisée pour la poursuite de l'aménagement de la place de l'église ou des quais bordant la plage qui vont s'étaler sur plusieurs années.

## LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2022

### 1) Les conséquences de la crise sanitaire

**Une clause de sauvegarde d'une partie des recettes de fonctionnement des collectivités locales :** cette mesure doit garantir aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019. Cette mesure prévue uniquement au départ pour 2020 et reconduite en 2021 l'est également en 2022.

En réalité, cette mesure a peu bénéficié aux communes du fait d'une baisse moins importante que prévue du produit de ces recettes (-3 % au lieu des -8 % anticipés). En 2022, il a été décidé de reconduire, comme en 2021, l'essentiel du dispositif, à l'exclusion des recettes du domaine. Les crédits disponibles seront donc moins importants. Un acompte sera versé en 2021, la régularisation étant effectuée en 2022 pour le solde.

La Ville de Le Portel n'a pas pu bénéficier de cette dotation en raison de conditions très restrictives malgré une demande en bonne et due forme.

## 2) L'évolution des concours financiers de l'Etat

Les concours de l'Etat se montent à 52,39 Mds € contre 51,865 Mds € en 2021, soit une progression de 525 M€.

- **Les dotations de soutien à l'investissement local** (DETR, DSIL, DPV), stables à 1.8 Mds € depuis 2019, augmentent de 337 M€ suite à un abondement de la DSIL pour financer les contrats de relance et de transition écologique. Il est aussi prévu un passage de 10 à 24,3 M€ de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Par ailleurs, l'État poursuit l'accompagnement des collectivités locales face à la crise en injectant 276 M€ pour couvrir les engagements pris en 2021 au titre de la DSIL exceptionnelle.

- **La DGF** s'établit à 26,8 Mds € (26,758 Mds en 2021). Selon les premières estimations de Finance Active, soit avant le vote de la loi de finances 2022, **la dotation forfaitaire** de notre commune devrait être de 761 463 € contre 778 181 € en 2021 du fait de l'évolution de la population et d'un écrêtement précisé ci-dessous. Le montant de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 vient d'être connu. Il est de 9 185 habitants contre 9 268 habitants, soit une population en légère baisse. En revanche nous ne connaissons pas encore le nombre de résidences secondaires qui était de 195 en 2021. Par prudence, nos prévisions demeurent identiques. Cela signifie donc que les données ne devraient plus bouger beaucoup en 2022.

**Cette baisse est partiellement compensée pour les collectivités les moins favorisées éligibles par un renforcement des dispositifs de péréquation :**

- **Les dotations de péréquation verticale** seront encore en hausse au niveau national. Leur financement est opérée intégralement par écrêtement de la DGF du bloc communal.

- **La dotation de solidarité urbaine** (DSU) augmente en volume global de 95 millions (2,566 Mds). Le Portel devrait recevoir une DSU de 2 122 924 € contre 2 087 837 € en 2021.
- **La dotation de solidarité rurale** (DSR) augmente en volume global de 95 millions (1,877 Mds). Le Portel devrait percevoir 806 884 € contre 774 097 € en 2021.
- **La dotation nationale de péréquation** (DNP) devrait rester stable. Cependant Le Portel serait en très légère baisse à 139 921 € contre 141 035 € en 2021.

- **La péréquation horizontale** est définitivement figée à son niveau de 2016. Ainsi le montant du volume global du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (F.P.I.C.) créé en 2012 pour limiter des fractures de richesse sur le territoire en instituant un principe de redistribution locale de la richesse nationale sur les collectivités les plus pauvres, se maintient au même niveau qu'en 2016, soit 1 milliard. Le montant reçu par Le Portel devrait donc se maintenir aux environs de 200 000 € (208 129 € en 2021). Tous les calculs de Finance Active seront affinés courant mars après la réunion du Comité des Finances Locales.

- **Le F.C.T.V.A.** : Son taux est maintenu à 16.404% en 2022 pour les dépenses d'investissement réalisées en 2022. On assiste depuis 2018 à un élargissement de l'assiette des dépenses éligibles. Désormais les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont éligibles, l'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation du patrimoine des collectivités. De même les dépenses d'entretien de voirie sont également éligibles. Depuis 2021, l'avancée technologique est aussi prise en compte avec les dépenses informatiques liées aux droits d'utilisation du Cloud qui deviennent éligibles au mécanisme du F.C.T.V.A. (article 6512).

Pour la Ville de Le Portel, il devrait passer de 567 860 € - dont 1 736 € en section de fonctionnement - en 2021 à environ 230 000 € en 2022. Il y a eu en effet moins d'investissements en 2020 qu'en 2019. En outre, dans le produit récolté en 2021, figure un montant de 22 657 €. Il s'agit d'une attribution complémentaire obtenue grâce au travail commun d'un cabinet d'études mandaté par la commune et du service financier sur les exercices 2014 à 2018.

La mise en œuvre de l'**automatisation de la TVA** a commencé en 2021. Sa mise en place se fera en trois étapes: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour les collectivités percevant le F.C.T.V.A. en année N (EPCI et nouvelles communes).

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les collectivités percevant le F.C.T.V.A. en année N+1.

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les collectivités percevant le F.C.T.V.A. en année N+2. Le Portel fait de ce dernier groupe.

Jusqu'en 2020, les dépenses étaient éligibles en fonction de leur nature. La mise en place de l'automatisation du fonds conduit à utiliser la nomenclature comptable des dépenses engagées comme base d'éligibilité. Par conséquent, certaines dépenses jusque-là éligibles ne le sont plus, quand d'autres le deviennent. Ce dispositif vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds avec plusieurs bénéficiaires associés :

\* Davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels de F.C.T.V.A. permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités.

\* Une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'État permettant de raccourcir le délai de versement.

C'est une réforme très importante dans la mesure où le F.C.T.V.A. constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissements (6,5 Mds € en 2022).

- Enfin nous ne connaissons pas encore les recettes prévisionnelles concernant **la taxe d'aménagement**. En 2021, elles s'établissent à 166 888 € contre 3 846 € en 2020, un montant très important encore jamais atteint.

### **3) La réforme de la taxe d'habitation**

Un dégrèvement progressif sous condition de revenus a été accordé au profit de 80% de la population en trois années (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). Une exonération pour l'ensemble des contribuables est actée en trois phases également entre 2021 et 2023 (dégrèvement progressif de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023). Ainsi la taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée en 2023. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

Les communes perçoivent en compensation de la perte de la TH la part de la taxe sur le foncier bâti des départements. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu. Il sera complété par un abondement de l'Etat via un transfert de frais de gestion de la fiscalité locale.

# LE BILAN PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2021

## 1) La section d'investissement

> Le total des dépenses d'investissement s'établit à 8 191 522,25 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se montent à 3 167 727,43 €, soit une hausse de plus de 105% par rapport à 2020. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- *Chapitre 20* : 29 272,84 € (Frais d'études, licences, logiciels)
- *Chapitre 21* : 2 078 243,73 € (Acquisition de matériel divers, de mobilier, d'immeubles, aménagements de terrains, travaux terminés sur bâtiments)
- *Chapitre 23* : 1 060 210,86 € (Travaux en cours sur terrains, bâtiments et voirie)

Parmi les principales dépenses, citons notamment :

- travaux de voirie et effacement de réseaux (434 392 €)
- aménagement place de l'église, mise en lumière et réfection de l'église et jardin public (65 100 €)
- aménagement du front de mer pour mise en valeur de la station balnéaire (1 281 997 €)
- construction des vestiaires du stade André Lefèvre (62 694 €)
- poteaux pare-ballons terrain synthétique Jean Aubert (87 410 €)
- autres travaux et matériel équipements jeunesse et sport (44 304 €)
- valorisation de l'espace naturel du parc de la Falaise (121 344 €)
- rénovation écoles Camus-Curie-La Fontaine-Vallois-Mozart (193 735 €)
- autres travaux, mobilier et matériel écoles, restauration et classes d'éveil (20 585 €)
- réfection toiture Espace Carnot (34 200 €)
- travaux cimetière (15 660 €)
- travaux, mobilier et matériel bâtiments administratifs et salles des fêtes (44 147 €)
- matériel illuminations et éclairage public (94 048 €)
- matériel ateliers et espaces verts (96 416 €)
- mobilier urbain (32 022 €)
- véhicules (159 682 €)
- travaux concernant la rénovation urbaine du quartier Carnot (282 722 €) dont :
  - maison de la santé et petite enfance (8 531 €)
  - aménagement terrains en friche à Giono et voiries résidences (274 191 €)
- logiciels et matériel informatique (58 944 €)

Les travaux effectués et cités ci-dessus sont complétés par les travaux en régie qui s'élèvent en 2021 à 125 927 € contre 60 034 € en 2020. Ils ont concerné la mise en valeur de la station balnéaire (8 901 €), la réfection de la toiture du hangar des serres municipales (24 179 €), la rénovation de locaux scolaires (21 649 €), la mise aux normes électriques de locaux de l'Espace Carnot (5 490 €), la réfection de la salle du Conseil Municipal (16 853 €), les clôtures du stade André Lefèvre, du city stade Loti-Daudet, du parc de la Falaise et du parc animalier de celui-ci (28 905 €), l'aménagement de la salle de vidéosurveillance au poste de police municipale (12 158 €) et la rénovation de la salle de danse de l'Espace Maurice Chevalier (7 792 €).

Les échéances d'emprunts en capital s'établissent à 1 359 048 € auxquelles on ajoute les régularisations concernant le refinancement de la dette effectué en 2020 ainsi que des discordances à propos de la dette avec la Trésorerie (2 851 520 €).

Le déficit d'investissement reporté 2020, quant à lui, s'élève à 1 105 145,71 €.

Enfin le montant des opérations d'ordre (dans lesquelles sont inclus les travaux en régie) est de 143 182 € (ch. 040).

> **Les recettes réelles**, quant à elles, se montent à 5 876 965,68 €, dont le F.C.T.V.A. (566 124,23 €), la taxe d'aménagement (166 887,68 €), les subventions (1 301 774,44 €), le produit des emprunts (600 000 €), auxquelles on ajoute les régularisations concernant le refinancement de la dette effectué en 2020 ainsi que des discordances à propos de la dette avec la Trésorerie, le tout pour 3 238 323,42 €.

A ces recettes réelles, il convient aussi d'ajouter l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 216 453,71 €) et les opérations d'ordre du chapitre 040 (829 405,30 €) dont les amortissements (772 990,32 €), les cessions (56 414,98 €).

## 2) La section de fonctionnement

**IMPORTANT:** L'exercice 2021 n'étant pas encore définitivement clôturé, les montants indiqués ci-dessous sont encore susceptibles de quelques modifications.

> **Le total des dépenses de fonctionnement**, hors dépenses d'ordre, devrait être de 14 625 300 € contre 13 760 468 € en 2020, soit **une hausse de 6,28 %**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

011	Charges de fonctionnement des services	:	2 550 506 €
012	Charges de personnel	:	8 345 448 €
65	Subventions aux associations, participation piscine et CCAS, reversement contrat enfance, indemnités élus etc....	:	2 456 722 €
66	Charges financières	:	1 185 864 €
67	Charges exceptionnelles (dont bourses)	:	80 383 €
014	Atténuations de produits	:	6 377 €

> Il convient de souligner que le chapitre 011, après une forte baisse en 2018 (-5,31%) et 2020 (-13,95%) et une augmentation modérée en 2019 (+2,30%) enregistre encore en 2021 une légère diminution (-1,03%) en raison de la poursuite de la crise sanitaire, des gros efforts accomplis par l'ensemble des services pour limiter les dépenses et aussi de la réduction des animations venant de tous les services.

En outre nous essayons toujours de poursuivre et d'accentuer l'effort accompli sur les travaux en régie afin de dégager des économies non négligeables et de mettre ainsi en valeur le personnel mobilisé.

**Notre priorité doit être d'entretenir notre patrimoine afin de mieux le valoriser.**

> Pour ce qui concerne l'évolution des frais de personnel, nous pouvons constater une poursuite de la baisse (-1,20%) après les -0,95% de 2015, -0,56 % de 2016, +2,12% de 2017, -5,28% de 2018, -0,74% de 2019 et -5,08% de 2020, ceci en dépit de l'effet G.V.T. (glissement-vieillesse-technicité). La baisse depuis 2014 est de 11,69% et en montant de 1 063 000 €.

Ce résultat est le fruit d'une rationalisation accrue des dépenses de personnel au sein des différents services municipaux qui s'est poursuivie en 2021 avec la réorganisation de plusieurs services et un effort accompli pour une mutualisation plus poussée durant la crise sanitaire que nous connaissons actuellement. Il est aussi le résultat de la réduction importante du nombre de contrats aidés. En outre, du fait de la crise sanitaire, nous n'avons presque pas eu recours au personnel d'une association intermédiaire. Enfin la formation est toujours encouragée.

> Le chapitre 65 connaît une hausse importante de 16,98 % (+356 000 €) en raison de l'augmentation de la subvention accordée au C.C.A.S. versée dans sa quasi-totalité (+392 000 €) et aux différentes associations porteloises (+104 000 €) et de l'opération Architectures et Couleurs Porteloises (+28 000 €) et en dépit de la diminution de la participation pour le fonctionnement de la piscine intercommunale (-14 000 €) et de la disparition du reversement au C.C.A.S. du contrat enfance jeunesse (-149 000 €), les montants étant distribués directement à celui-ci.

> Le doublement des charges financières du chapitre 66 est à relativiser. En effet sont pris en compte dans ce chapitre les indemnités compensatrices suite au réaménagement de la dette de 2020 (350 000 €) et les régularisations en raison des discordances constatées avec la Trésorerie dans l'état de la dette (435 100 €). Cependant les intérêts de la dette continuent de baisser comme les années précédentes (-20,09 %). Ce recul est dû à des taux révisables négatifs (mais floorés à 0) et des marges qui restent faibles (voir page 4), au judicieux réaménagement de la dette en 2020 nous permettant de réduire les intérêts de plus de 110 000 € en 2021, à une bonne négociation lors de la contraction des nouveaux emprunts et au vieillissement de la dette.

> Le chapitre 67 a connu une hausse de 38 000 € en raison de la réduction de loyers et de subventions suite à la COVID.

> Enfin les atténuations de produits du chapitre 014 d'un montant global de 6 377 € comprennent des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (4 578 €) et des reversements de taxe de séjour concernant l'aire de camping-car à l'office de tourisme du Boulonnais (1 799 €).

> **Les recettes de fonctionnement**, hors opérations d'ordre et excédent, s'élèvent à 15 876 246 € contre 16 524 380 € en 2020, soit **une baisse de 3,92 %**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

013	Remboursement des frais de personnel	:	352 110 €
70	Produits des régies	:	481 088 €
73	Impôts et taxes	:	9 903 471 €
74	Dotations, subventions et participations	:	4 927 441 €
75	Revenus des immeubles	:	160 556 €
76	Produits financiers	:	3 €
77	Produits exceptionnels (cession d'immobilisations) et remboursement de sinistres	:	51 577 €

> Le chapitre 70 enregistre une hausse de 6,06 % en raison de la bonne tenue de la plupart des régies et malgré l'annulation de nombreuses réservations aux classes d'éveil et le passage des recettes du service seniors sur le budget du CCAS.

> Le chapitre 73 est en très légère baisse du fait de la diminution du produit des impôts directs (-29 000 €) en dépit de la hausse des FPIC (+7 000 €) et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+9 000 €).

> Le chapitre 74 est en forte baisse de 432 000 € (-8,05 %) en raison de la diminution du montant des subventions reçues sur l'exercice (-588 272 €) et malgré la hausse des dotations de l'État (+48 000 €) et des allocations compensatrices (+125 731 €).

> Le chapitre 75 qui concerne les revenus provenant des immeubles appartenant à la Ville et des locations de salles connaît une baisse de 10 000 €, passant de 170 453 € à 160 556 €.

> Le chapitre 77 est notamment marqué par la vente de trois garages pour 24 500 € et de matériel ou véhicules pour 14 660 €. En outre nous avons touché 9 293 € de remboursement de sinistres au titre des assurances.

> Enfin les remboursements de frais de personnel du chapitre 013 se montent à 352 110 € contre 445 492 € en 2020, soit une baisse de 93 000 € (-20,80 %).

### 3) La synthèse

**Notre épargne brute** (recettes réelles de fonctionnement hors produit de cessions – dépenses réelles de fonctionnement hors réaménagement de la dette) reste positive à 1 996 886 €, comme **notre épargne nette** à 637 839 €. A cet égard, nous appliquons la même méthode que Finance Active qui enlève du remboursement de la dette (article 1641) toutes les opérations afférentes au réaménagement de la dette.

Si nous comparons les chiffres de 2021 hors réaménagement de la dette avec ceux de 2014, nous pouvons observer une nette diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 10,45% avec une baisse des chapitres 011, 012 et 66 respectivement de 6,20%, 11,31%, 54,29%.

De leur côté, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent un recul de 9,53% sur la même période en raison d'une forte baisse des chapitres 013 (-68,52%), 70 (-41,26%) et 74 (-7,05%), malgré une hausse très modérée du chapitre 73 (+2,20%), ce dernier chapitre étant cependant prépondérant car représentant 72% de recettes réelles de fonctionnement hors réaménagement de la dette.

### 4) L'endettement de la commune

Nous avons limité au mieux le volume des emprunts (600 000 €) eu égard au montant des investissements réalisés (3 167 727 €) et aux subventions reçues (1 301 774 € + DPV 322 724 €). Les emprunts d'aujourd'hui étant les impôts de demain, nous devons en effet les limiter au maximum et ainsi poursuivre notre désendettement.

En 2021, nous avons utilisé un seul emprunt classé 1A selon la charte Gissler. En voici le détail :

- un prêt contracté auprès de La Banque Postale de 600 000 € sur 15 ans avec un taux fixe de 0,81% et un versement des fonds le 03/12/2021.

Un autre prêt de 600 000 € a été négocié en 2021 auprès du Crédit Agricole. Il s'agit d'un prêt sur 15 ans avec un taux fixe de 0,67% et dont la phase de mobilisation s'achève le 21/03/2022.

## > Un réaménagement de la dette de la commune au bon moment

Il convient de rappeler ce réaménagement réalisé en 2020 durant le premier confinement. En effet celui-ci a encore généré des écritures en 2021.

- Le remboursement anticipé d'un emprunt et son remplacement par un autre emprunt entraîne souvent le paiement d'indemnités compensatrices dérogatoires qui se retrouvent ultérieurement soit dans le capital à rembourser, soit dans le taux d'intérêt qui augmente alors en conséquence.

- Le moment apparaissait propice pour effectuer ce réaménagement en raison de taux d'intérêt historiquement bas. Sur les conseils de Finance active et avec l'aide précieuse de l'un de ses experts en réaménagement, nous nous sommes donc lancés dans cette délicate opération.

- Nos partenaires financiers ont répondu très rapidement à nos sollicitations en se servant de procédés différents les uns des autres. Ceci nous a permis de payer moins d'indemnités compensatrices que prévu initialement. Ce qui a été une excellente nouvelle. Pour faire simple, sur les 7 132 664.01 € réaménagés, 4 083 447.80 € (soit 57.25%) n'entraînent le paiement d'aucune indemnité compensatrice, tout en nous permettant d'acquérir des marges de manœuvre importantes.

### - Détail du réaménagement

\* Caisse des Dépôts : Capital réaménagé : 2 152 908.93 €.

Pas d'augmentation du capital restant dû car pas d'indemnité compensatrice.

Rallongement de 3 emprunts d'environ 5 ans et d'un autre de 8 ans.

Les taux restent les mêmes pour 3 d'entre eux et diminuent pour le dernier (LEP+1.35% à LEP+0.60%).

Les marges de manœuvre sont importantes jusqu'en 2028 (730 000 €).

\* Caisse Française de Financement Local : Capital réaménagé: 2 416 419.37 €.

Augmentation du capital restant dû car indemnités compensatrices de 350 000 €.

Rallongement de 3 emprunts de 8 à 9 ans avec un compactage en un seul emprunt.

Taux beaucoup plus intéressants (1.70% contre 3.93% et 5.90% auparavant).

Un emprunt structuré de 1 758 000 € en moins et le plus sensible car basé sur l'inflation européenne inférieure à 0%. Or celle-ci est inférieure à 0 depuis août 2020 (-0.41 % en janvier 2021), ce qui aurait entraîné une augmentation du taux.

Les marges de manœuvre sont importantes jusqu'en 2027 ( 1 390 000 €).

\* Crédit Agricole : Capital réaménagé : 1 930 538.87 €.

Pas d'augmentation du capital restant dû car pas d'indemnité compensatrice.

Report d'échéance en capital de 36 mois pour les 8 emprunts renégociés.

Les marges de manœuvre sont de 687 000 € sur les trois prochaines années.

\* La Banque Postale : Rachat de deux emprunts Caisse d'Epargne et d'un emprunt Dexia pour un montant de 690 139 €.

Augmentation du capital restant dû car indemnités compensatrices de 57 000 €.

Rallongement de 3 emprunts de 5 à 9 ans.

Les marges de manœuvre sont importantes jusqu'en 2028 (207 000 Euros).

### - Bilan du réaménagement

\* Des taux fixes sur la quasi-totalité des emprunts.

\* Un emprunt structuré en moins. Il ne reste donc plus qu'un seul emprunt structuré dans notre dette pour un montant de 973 000 €. Le taux d'intérêt est fixe à 4,57 % si cet indice est inférieur ou égal à 6.50 % et augmente s'il est supérieur (taux = 4.57% + 5 x différence taux Euribor 3 mois- 6.50%). Or, selon les anticipations, cet indice ne remontera pas au-dessus de 0 avant 2028.

\* Augmentation de la dette de 407 342,08 € en raison des indemnités de remboursement anticipé. Baisse des intérêts de 68 841,81 € en raison de taux historiquement bas.

\* Il en ressort donc un coût global du réaménagement de 338 000 €, mais avec des marges de manœuvre de 2 056 000 € entre 2020 et 2027 dont 550 000 € par an entre 2021 et 2023 permettant de réaliser des travaux d'investissement en contractant moins d'emprunts.

\* Une baisse importante du taux moyen de la dette du Portel (de 2,94 % en août 2020 avant le réaménagement à 2,30 % en décembre 2020).

Sur les huit dernières années, notre endettement a diminué de plus de 3,7 M €. En 2016 et 2017, ce mécanisme de désendettement s'est ralenti du fait du «pic» en matière d'investissement et principalement la fin des travaux de l'ANRU incluant la Maison de la Petite Enfance et de la Santé. Il a semblé cependant repartir en 2018 pour à nouveau s'atténuer en 2019. En revanche, en 2020 et 2021, en raison d'investissements moins importants, la commune s'est fortement désendettée.

Année	Nouveaux emprunts	Capital remboursé	Différence
2014	588.638 €	1.184.282 €	- 595.644 €
2015	750.000 €	1.238.012 €	- 488.012 €
2016	1.250.000 €	1.399.989 €	- 149 989 €
2017	1.400.000 €	1.462.256 €	-62.256 €
2018	1.200.000 €	1.586.345 €	- 386.345 €
2019	1.500.000 €	1.659.005 €	- 159.005 €
2020	550.000 €	1.733.972 €	-1.183.972 €
2021	600.000 €	1.359.048 €	- 759.048 €
<b>TOTAL</b>	<b>7.838.638 €</b>	<b>11.622.909 €</b>	<b>- 3.784.271 €</b>

## **\*\* A voir en page annexe la synthèse de Finance Active.**

A la lecture de ces tableaux et diagrammes, nous pouvons nous apercevoir de l'évolution importante intervenue du fait du réaménagement de notre dette.

Le taux moyen de cette dette est de 2.23% au lieu de 3.08% il y a deux ans.

Le taux fixe passe de 43.4% avant le réaménagement à 56.36% en raison de la priorité accordée au taux fixe dans le réaménagement, tandis que le taux variable représente près de 22% de la dette.

Les emprunts à taux plus risqué reculent de manière importante (-10.65 point) ne représentant plus que 5.59% au 31/12/2021 contre 16.24% au 31/12/2019.

En revanche la répartition par prêteur évolue peu avec la Caisse Française de Financement Local en 1ère position à près de 39% suivie par le Crédit Agricole à 18.61% et la Caisse des Dépôts à 12.16%. La Banque Postale à 7.70% est en passe de rattraper la Société Générale à 8.12%.

A la différence de 2020 durant laquelle nous avons deux lignes de trésorerie pour un montant global de 2 000 000 €, nous avons conclu en juillet 2021 **une seule ligne** de 1 660 000 € avec la Banque Postale, le taux d'intérêt étant basé sur un taux fixe de 0.49%. Les frais inhérents à celle-ci s'élevaient en 2021 à 3 547 € contre 16 587 € en 2020, l'ensemble en frais de commission d'engagement et de non-utilisation et en décompte des intérêts. On assiste donc à une baisse importante des frais, un seul tirage ayant été demandé en juin pour une dizaine de jours. Depuis la mise en place de la dernière ligne, aucun tirage n'a été demandé.

Tout ceci demande une gestion quotidienne de notre trésorerie qui demeure toujours un des chantiers importants de notre stratégie financière et qui nécessite une collaboration assidue avec le Trésor Public et nos différents partenaires financiers. Notre niveau de trésorerie se situe à un niveau acceptable en moyenne entre 500 000 et 1 000 000 €. Au 31 décembre 2021, celui-ci était de 1 041 153 €. Il est de 658 000 € au 28 janvier 2022 après le paiement des traitements.

## **LES PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022**

La perspective d'un contrôle accru de l'Etat sur les finances de nos collectivités (limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de notre endettement) par le biais de la loi de programmation des finances publiques doit plus que jamais nous inciter à poursuivre et accentuer l'effort de rationalisation budgétaire. Celui-ci accompagnera en particulier notre politique d'investissements qui sera menée en 2022.

### **1) La section d'investissement**

Dès son arrivée, la nouvelle équipe municipale a commencé l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (le P.P.I.) pour une programmation la plus équilibrée possible des différents investissements nécessaires aux besoins des habitants de notre Ville. Ce P.P.I. couvre maintenant la période de 2014 à 2024. Il permet d'avoir une vision la plus simple possible de nos possibilités de financement (subventions, emprunts) et ainsi de lisser au mieux nos investissements tout en prêtant attention à l'évolution de notre endettement. Il est amendé plusieurs fois par an afin de prendre en compte les impératifs budgétaires et préserver notre trésorerie de manière à ne pas entamer trop de travaux en même temps.

Il a intégré notamment un important programme de voirie et de rénovation de l'éclairage public, l'aménagement de la place de l'église, des travaux d'assainissement (bassins de rétention), la poursuite et la terminaison du programme de rénovation urbaine du quartier Carnot, des travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs et dans les logements appartenant à la Ville, le renouvellement normal du matériel et du mobilier des différents services de la commune ainsi que celui des véhicules.

Il reprend maintenant en plusieurs étapes un des objectifs phares de ce mandat : la revitalisation de la station balnéaire avec tous les aménagements qui en découlent: construction de balcons sur la mer, aménagement des quais longeant la plage et mise en place de nouvelles infrastructures sur les promenades bordant cette plage.

Parallèlement à ce P.P.I., une prospective financière de 2014 à 2024 a été élaborée et ajustée chaque année. Celle-ci accompagne en fait le P.P.I. et permet de suivre l'évolution des différentes dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que celle des différentes épargnes, dont l'épargne nette qui permet l'autofinancement de nos investissements.

Le programme d'investissement 2022 s'inscrit pleinement dans ce P.P.I. Il a été établi en tenant compte des contingences budgétaires qui s'imposent notamment en raison de la capacité d'emprunt extrêmement ténue de la collectivité et du contrôle renforcé de l'Etat sur les finances des collectivités.

Il sera principalement marqué par deux dossiers majeurs qui sont, d'une part, la revitalisation de la station balnéaire et, d'autre part, la poursuite du réaménagement de la place de l'église commencé en 2018 et qui s'échelonne jusqu'en 2022.

A ces dossiers, il est nécessaire d'ajouter la poursuite de la réfection des voiries de la commune.

### > **le réaménagement de la place de l'Eglise**

Ce programme d'investissement vient d'entrer dans sa troisième phase de réalisation en 2022 avec l'aménagement paysager de la place de l'église (montant estimatif : 1 271 529 € HT – Département, Région et CAB sollicités : 150 000 € et 57 000 € pour le premier, 600 000 € pour la seconde et 210 223,96 € pour la CAB et la DSCE).

Pour l'ensemble de ce projet, la collectivité avait obtenu un accord de la Région dans le cadre du dispositif « Revitalisation des centres villes » pour 1 000 000 € sur les trois phases.

### > **La revalorisation du front de mer :**

- La première phase des travaux a consisté en 2020 en la réalisation de deux balcons sur la mer pour renforcer l'attractivité du quai Dugay Trouin.
- La seconde phase a permis en 2021 de valoriser le site de l'entonnoir par :
  - \* la construction de nouveaux sanitaires,
  - \* la redéfinition de l'accès depuis le quai haut à la plage grâce à un nouvel escalier /gradin,
  - \* la requalification/optimisation visuelle du pont : remplacement du garde-corps avec mise aux normes et éclairage des espaces à circuler, mise en peinture du tablier. (+ travaux de pérennisation).

Deux subventions ont par ailleurs été obtenues:

- \* État au titre de la DSIL exceptionnelle 2020 pour 219 773,65 €.
- \* CAB au titre de la DSCE pour 222 158,53 €.

- La troisième phase consiste en une requalification de l'Entonnoir par un réaménagement partiel de l'espace public. Les travaux sont commencés depuis quelques jours. Le coût prévu sera de 375 205 € HT avec trois subventions prévisibles:

- \* Région au titre du PRADET (Programme régional d'aménagement et de développement des territoires) pour 100 000 €.
- \* Etat au titre de la DGE pour 86 189,38 €.
- \* Europe Leader pour 43 900 €.

- Une complète réfection de la voirie avec la suppression des trottoirs est encore envisagée ultérieurement sur le quai Dugay Trouin avec la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté.

#### > Les autres investissements

- Des travaux de réfection vont être entrepris sur les perrés en 2022 et 2023. Ils seront pris en charge à 80% par la CAB et à 20%, soit 150 000 €, par la Ville.

- Un programme de réfection des voiries sera aussi effectué avec la 2ème phase du quartier de la Neuville. Il reprend la rue du Révérend Père Coppin pour 372 774 € HT avec une subvention DPV de 230 591 € et une participation possible de la FDE pour 54 840 €. En 2023, ce sera au tour des rues Jeanne d'Arc et Pourre pour 439 000 € HT suivies en 2024 par la rue du Maréchal Leclerc pour 372 000 € HT.

Un plateau surélevé sera installé à l'intersection du Boulevard Lyautey et de la rue Gournay Hédouin. Coût: 54 000 € avec une subvention Amendes de police de 15 000 € sollicitée.

En outre il convient de prévoir 50 000 € pour d'autres travaux ponctuels de voirie. De plus nous poursuivrons le remplacement progressif des anciens poteaux d'éclairage public avec des crédits de l'ordre de 100 000 €.

- Des travaux consécutifs à l'agenda d'accessibilité programmé seront aussi inscrits au budget primitif pour 87 000 €.

- Remplacement d'un ensemble de menuiseries dans les écoles (phase 2) pour 240 000 € avec une subvention DETR de 49 111 €.

La rénovation du restaurant scolaire Camus-Calmette est prévue d'un montant de 219 055 € HT avec une subvention DPV de 175 244 €.

En 2023, la réfection de la toiture de l'école Mozart est envisagée pour un coût de 158 000 € TTC avec des subventions sollicitées auprès de l'État au titre de la DSIL (50 266 €) et de la CAB pour la DSCE (55 069 €).

- L'aménagement et l'extension du cimetière seront effectués en trois années. 2022: 375 000 € en fin d'année; 2023: 154 000 €; 2024: 101 000 €.

- Des travaux de mise en sécurisation de l'église vont être entrepris entre 2022 et 2024. La première phase a un coût estimé à 168 955 € HT. Une subvention a été sollicitée auprès de l'État au titre de la DSIL pour 84 494 €. La phase 2 sera entreprise en 2023 pour environ 143 000 € HT et la phase 3 en 2024 pour 148 000 € HT.

- Les travaux d'aménagement au Parc de la Falaise commencés en 2021 seront poursuivis. Il est aussi prévu de réaliser de l'éco-pâturage et de restaurer les deux mares pour 45 612 € avec une subvention du Département sollicitée à hauteur de 18 000 €. Une seconde aire de jeux sera également installée pour 100 700 € HT avec une subvention DPV 2021 de 80 056 €. Le but est d'avoir tout terminé pour l'anniversaire des trente ans de ce parc en mai prochain.

- Une étude pour la valorisation du site du Mont de Coupes sera réalisée entre 2022 et 2024 pour une programmation globale d'aménagement et sa stratégie de mise en œuvre. Son coût estimé de la 1ère phase est de 70 000 € minimum.

- La réfection de la tribune du stade Amour Sergent est estimée à 273 000 € TTC. Une subvention a été obtenue auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour 41 087 €. Une demande de

participation a aussi été déposée au titre de la DSIL 2022 pour 108 091 €. Son obtention à ce montant déterminera la réalisation ou non de ces travaux.

- Une assistance et maîtrise d'ouvrage d'une valeur de 12 000 € va débiter pour la rénovation ou l'extension de la salle de sports Marie Curie. Des travaux seront ensuite effectués dans les années suivantes en fonction des subventions accordées.

- Un aménagement du site de la rue de Reims est prévu en 2023 ou 2024 afin de rénover les terrains de tennis, déplacer le roller skate et implanter un terrain de street basket et constituer ainsi un pôle d'activités sportives intéressant. Ce projet sera bien entendu entrepris en fonction des subventions accordées.

- Un projet d'implantation de nouveaux logements sur la rue du Cap est envisagé. Une étude sera initiée pour un aménagement prévisible en 2023 et 2024.

- La troisième phase de rénovation de la toiture de l'Espace Carnot sera entreprise en 2023 pour un montant de 40 000 €.

- Une réflexion s'effectue actuellement pour une transformation de la halte-garderie des P'tits Mousses en crèche. Une extension serait alors nécessaire dans les années futures.

- La Résidence Autonomie Léon Gournay pourrait être agrandie avec la construction d'une salle d'activités et de rencontre pour les résidents et leurs familles (coût estimé: 306 000 €). Une recherche de subventions est en cours. Mais nous avons d'ores et déjà une promesse de subvention de la CARSAT pour un montant de 100 000 €.

- Le programme « Petites villes de demain »

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme « Petites villes de demain » vise à accompagner, pour l'ensemble du territoire national, les élus de 1 000 communes de moins de 20 000 habitants présentant des signes de fragilité et exerçant des fonctions de centralité.

L'ensemble des villes lauréates sont accompagnées par les services de l'Etat pour mettre en oeuvre leur projet de revitalisation du territoire. S'y associent les partenaires du programme (Banque des territoires, ANCT, ANAH, ADEME, CEREMA, EPF, chambres consulaires...) ainsi que les intercommunalités de rattachement.

La ville de Le Portel a été retenue. Une convention a été signée entre les villes de Le Portel, Wimille et Saint-Martin Boulogne (ces deux communes étant aussi qualifiées), la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires.

Nous pouvons citer entre autres quelques mesures d'accompagnement comprises dans ce programme : financement jusqu'à 75 % du poste de chef de projet; prise en charge d'une partie du déficit d'opérations pour les projets de reconversion de friches urbaines ou pour réaménager des terrains déjà artificialisés; financement d'îlots de fraîcheur et d'espaces publics plus écologiques; création d'agences France Services ou de Fabriques du territoire (lieux regroupant des services liés au numérique comme le télétravail ou des ateliers partagés).

Une Maison France Service s'est ainsi ouverte au Portel à l'Espace Carnot pour un coût de 76 096 €. Deux subventions ont été sollicitées (DSIL 2022: 34 877 €; DETR 2022: 15 853 €).

> **Les besoins en matériel de l'ensemble des services** : Nous inscrivons chaque année des crédits nécessaires pour une somme d'environ 200 000 €.

> Enfin le **remboursement du capital de la dette** sera d'environ 1 395 000 € contre 1 359 048 € en 2021. Nous continuons de bénéficier du réaménagement de la dette qui nous permet de retrouver des marges de manœuvre appréciables tout en continuant la modernisation de notre commune.

## **2) La section de fonctionnement**

Les grandes lignes de la section de fonctionnement sont reprises dans la prospective financière déjà évoquée ci-dessus.

### **Les dépenses**

#### **- Un principe essentiel :**

L'intégration dès le budget primitif des dépenses connues ou prévisibles et ceci dans le but d'améliorer notre situation financière et d'avoir une meilleure lisibilité. Les services ont ainsi la possibilité de projeter leur budget sur une année entière.

- **Une rigueur plus que jamais renforcée** dans l'attribution des crédits du B.P. sera nécessaire en raison des contraintes imposées par l'Etat concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, mais aussi des coûts engendrés par la situation sanitaire actuelle.

Le montant global des dépenses réelles de fonctionnement peut être évalué dans une fourchette allant de 14 030 000 € à 14 175 000 € pour l'exercice 2022.

> Pour le **chapitre 011 « Charges à caractère général »**: L'effort important de rationalisation réalisé sur ce chapitre par l'ensemble des services municipaux depuis 2014 (-6,20%) couplé à un vaste programme de rénovation de notre patrimoine communal entrepris tant par les entreprises que par notre personnel (voir travaux en régie page7) ont permis une telle baisse. L'année 2020 avait été une année très spéciale puisqu'une forte baisse a été enregistrée de l'ordre de 6.63%. Il faut placer cette diminution sur le compte de la crise sanitaire avec certes de nombreux produits achetés en raison du virus (65 000 €), mais aussi des économies importantes réalisées du fait de la diminution ou de la suppression d'activités ou d'animations tout au long de 2020. La décrue s'est poursuivie en 2021 (-1,03%).

Cependant nous pouvons craindre pour 2022 une augmentation entre 3 et 6% (soit +75 000 à +150 000 €) en fonction des deux hypothèses énoncées plus haut à cette même page. En effet la plupart des fluides subissent des hausses importantes (carburant, gaz, électricité), tandis qu'une pénurie ou un retard dans l'acheminement de nombreux produits est en cours du fait de la reprise de la croissance économique mondiale.

---

## **FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La collectivité entend poursuivre en 2022 ses actions en faveur du développement durable avec pour principale ambition de maîtriser encore davantage les dépenses inhérentes aux fluides. Des actions concertées vont de nouveau être lancées dans plusieurs domaines en vue de minimiser ces dépenses, mais aussi de sensibiliser les habitants à une meilleure biodiversité au travers de trois opérations :

- « Sensibilisation du public à la biodiversité au Parc de la Falaise ». Coût estimé: 14 648,44 € HT pour une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 7 324 €.

- « Restauration d'espaces de biodiversité au Parc de la Falaise ». Coût estimé: 100 510,43 € HT pour une subvention de l'Agence de l'Eau de 38 347 €.

- « Récupération et valorisation de l'eau de pluie au sein des services municipaux ». Coût estimé: 188 050 € HT pour une subvention de l'Agence de l'Eau de 54 350 €.

En ce qui concerne l'éclairage public, la campagne de remplacement progressif des anciens poteaux d'éclairage public va se poursuivre par la pose de candélabres munis de LED beaucoup moins énergivores. Les lampes à mercure restantes continuent d'être progressivement remplacées.

Des actions de sensibilisation sur les consommations d'eau, de carburant et d'électricité et sur le chauffage se poursuivent à destination des agents, des associations ou du public par le biais d'affichettes ou de formations spécifiques. Une campagne de sensibilisation du personnel d'entretien pour l'utilisation de nouveaux produits moins toxiques est en cours tandis que des produits d'entretien naturels sont fabriqués depuis 2018 par l'Espace Carnot et pour certains revendus à la Ville.

Des bacs à marée et des bacs de tris sélectifs ont été installés depuis plusieurs années sur la plage. Des nettoyages raisonnés et manuels de la plage sont mis en place en partenariat avec le Parc Naturel Régional et différentes associations porteloises (opérations ponctuelles « plage zéro déchet »).

Une étude diagnostic va enfin bientôt démarrer dans le cadre du dossier AVELO 2. Le but de cette opération d'un montant de 34 200 € est de sensibiliser et faire adhérer progressivement le public à l'utilisation du vélo. A moyen terme, il s'agit aussi de mettre en place un plan opérationnel d'aménagement de la circulation et du stationnement pour vélos. La subvention prévue par l'ADEME est de 14 250 €.

---

> **Le chapitre 012 « charges de personnel »** : Ces charges ont diminué depuis 2014 de 11,31%.

Pour 2022, tout dépend là encore de la situation sanitaire et donc des deux hypothèses envisagées à la page 16. Dans la première, nous pouvons envisager par précaution une légère augmentation des crédits de ce chapitre par rapport au CA 2021 (+100 000 €). Les perspectives pour cette année tiendront alors compte :

- de la nouvelle organisation de quelques services
- du maintien du nombre de contrats aidés
- du gel du point d'indice
- du G.V.T. (glissement vieillesse technicité)

Dans la seconde hypothèse, il conviendra d'ajouter 150 000 € afin de tenir compte des embauches estivales et de celles des centres de loisirs. En revanche les classes d'éveil fermeront définitivement en juillet.

Une grande vigilance devra donc être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.

La maîtrise de cet important poste budgétaire est devenue incontournable et les décisions prises depuis le début de la mandature qui ont pris leur plein effet en 2015, seront maintenues et amplifiées. La mutualisation entre les services continuera à être recherchée partout de manière optimale.

---

## **FOCUS SUR LE PERSONNEL** (comme indiqué en préambule de ce document)

### **1°) Evolution des dépenses de personnel depuis 2013**

2013: 9 289 862 €  
2014: 9 409 438 €  
2015: 9 320 419 €  
2016: 9 268 124 €  
2017: 9 464 587 €  
2018: 8 964 858 €  
2019: 8 898 915 €  
2020: 8 446 552 €  
2021: 8 345 448 €

### **2°) Structure des effectifs au 31 décembre 2021**

177 titulaires (7 agents en catégorie A, 24 en catégorie B et 146 en catégorie C)  
34 non-titulaires, dont 1 sur un emploi permanent  
28 contrats aidés dont : 23 parcours emploi compétence (PEC)  
5 adultes-relais

### **3°) Etat des lieux sur la parité hommes-femmes au 31 décembre 2021**

A cette date, la collectivité employait 83 femmes et 94 hommes sur un emploi permanent (titulaires et non titulaires).

---

> Pour **le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** qui comprend principalement les participations de la commune au CCAS et au SILPO et les subventions aux associations, il est envisagé une légère hausse de 50 000 € des crédits budgétaires par rapport au CA 2021. Nous ne possédons à l'heure actuelle que trop peu d'éléments. Légère augmentation de la subvention au CCAS (+30 000 €). Stabilité de la participation au S.I.L.P.O. Enfin nous pouvons envisager des subventions pour les associations à la hausse (+20 000 €).

> Quant au **chapitre 66 « charges financières »**, il devrait connaître mécaniquement une baisse des intérêts d'emprunts comme chaque année aux environs de 390 000 € contre 416 000 € en raison du moindre recours à l'emprunt ces dernières années, des taux révisables négatifs, des marges et des nouveaux taux fixes plus faibles que ceux des anciens emprunts et du vieillissement de l'encours de la dette.

De plus, les délais de versement des différentes subventions étant moins importants, nous devrions peu utiliser notre ligne de trésorerie comme en 2021. Des lignes pas utilisées actuellement, des travaux le plus étalés possible dans le temps et des subventions en instance de paiement devraient donc nous permettre de parvenir à un coût de celle-ci peu important aux alentours de 8 000 €. Enfin il doit y avoir peu de frais financiers en 2022, des indemnités compensatrices suite au réaménagement de la dette et des régularisations suite à des discordances avec la Trésorerie ayant coûté 785 000 € en 2021. Nous pouvons donc nous attendre à une baisse importante des dépenses de ce chapitre (-800 000 €).

## **b) Les recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement de 2021 hors cessions sont estimées entre 16 150 000 € et 16 450 000 € tant certains paramètres semblent incertains du fait de la crise sanitaire. Elles se décomposent comme suit:

> **Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Nous n'avons pas encore reçu évidemment d'information concernant nos bases prévisionnelles d'imposition 2021. Nous prévoyons par prudence une stagnation de celles-ci auxquelles nous ajouterons la revalorisation forfaitaire de 3,4% pour la taxe foncière des locaux d'habitation et la taxe d'habitation des résidences secondaires. Ce coefficient est en effet calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Par ailleurs, il convient de rappeler que le maintien des taux de fiscalité à leur niveau actuel sera proposé lors de la présentation du BP 2021 comme depuis 2014. La hausse serait donc 220 000 €.

Nous tablons par précaution sur un F.P.I.C. et une taxe additionnelle aux droits de mutation en légère baisse (- 30 000 €).

La dotation de compensation va baisser à 2 704 316 €, soit une diminution de 44 000 € en raison de la prise en charge par la CAB sur trois ans des dépenses concernant l'A.M.I.(ex-Mission Locale).

Le total de ce chapitre pourrait donc s'établir aux alentours de 10 000 000 €.

### > **Le chapitre 74 « Dotations et participations »** :

Les dotations de l'Etat seraient, selon les premières estimations, en légère hausse (+48 000 €). Voir ces estimations page 5.

Nous n'avons aucune information concernant les allocations compensatrices qui devraient demeurer stables. La dotation politique de la ville sera probablement conséquente du fait des travaux importants éligibles à cette dotation. Nous pouvons envisager 620 000 € (+297 000 €).

L'aide de la Région pour la gestion du Chaudron devrait diminuer en raison de la baisse des dépenses concernant ce poste (-16 000 €).

Globalement ce chapitre devrait donc enregistrer une augmentation d'environ 330 000 €.

> Pour les autres chapitres, il est encore difficile de fixer une tendance certaine toujours en raison de la pandémie. C'est pourquoi nous avons tablé au nom du principe de précaution pour une fourchette comprise entre +165 000 € et + 250 000 €.

En effet le produit des régies (chapitre 70) devrait diminuer de 50 000 à 75 000 € en raison de la fermeture des classes d'éveil à partir de juillet.

Les recettes du chapitre 013 liées aux contrats aidés et aux traitements des titulaires pourraient diminuer de 60 000 à 100 000 €.

Le chapitre 75 concernant les locations de logements ou de salles et les redevances d'occupation pour la salle du Chaudron devrait augmenter de 80 000 à 100 000 € en raison de la location des dortoirs du Mont de Coupes à l'ESAT à partir du milieu de l'année et aux locations de salles qui reprennent un peu.

Le chapitre 77 devrait connaître un fort rebond avec la vente d'un immeuble à Alprech permettant ainsi l'implantation d'une maison médicalisée pluri-disciplinaire (+260 000 €).

## **FOCUS SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES** (comme indiqué page2)

Dans le cadre de la mutualisation communautaire, la ville de Le Portel a répondu favorablement en 2017 à la proposition d'adhérer à l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un groupement de commande en matière de télécommunication ( téléphonie, internet et mobiles). 11 collectivités dont la CAB ont décidé collectivement de s'engager dans cette démarche. Le groupement de commande est porté par le coordinateur « ville de Boulogne sur Mer ». La consultation commune à l'issue de celle-ci va nous permettre de réaliser des économies substantielles dans cet important domaine (-30 000 €).

La CAB s'est en outre constituée en centrale d'achat par délibération en date du 26 juin 2019. Cet outil offre aux communes et à leurs établissements publics une souplesse d'adhésion et de fonctionnement que ne possèdent pas les groupements de commande (nécessité de délibérer pour adhérer au groupement, impossibilité d'y adhérer postérieurement à la procédure de passation, obligation de définir les besoins préalablement à la passation du marché). La centrale d'achat permet aux adhérents de bénéficier d'économies d'échelle et de commander des prestations sur les marchés passés en restant libres de recourir ou non à ces derniers (achat de copieurs ou de matériel sanitaire). Elle évite aussi les lourdeurs administratives inhérentes au groupement de commande.

Enfin, au sein même de la commune, des regroupements de service ont permis de réaliser quelques économies.

Avant de conclure, il est désormais obligatoire de présenter l'évolution et les objectifs concernant les deux ratios qui suivent. Comme nous pouvons le constater, l'évolution du premier reste toujours largement inférieure au 1.20% déterminé par la loi de programmation.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Total Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	15 864 163	15 454 640	15 168 303	15 345 738	15 462 458	14 977 134	14 765 463	13 749 991	13 840 199
<b>Evolution des DRF (en %)</b>	<b>1,13</b>	<b>-2,58</b>	<b>-1,85</b>	<b>1,17</b>	<b>0,76</b>	<b>-3,14</b>	<b>-1,41</b>	<b>-6,88</b>	<b>+0,66</b>

Remboursement capital	1 125 222	1 184 282	1 238 012	1 399 989	1 462 256	1 586 345	1 659 005	1 733 972	1 359 048
Emprunts souscrits	1 325 980	588 638	750 000	1 250 000	1 400 000	1 200 000	1 500 000	550 000	600 000
<b>Endettement net (emprunts souscrits – remboursement du capital)</b>	<b>200 758</b>	<b>-595 645</b>	<b>-488 012</b>	<b>-149 989</b>	<b>-62 256</b>	<b>-386 345</b>	<b>-159 005</b>	<b>-1 183 972</b>	<b>-759 048</b>

Ce tableau montre que notre endettement diminue depuis 2014. Notre capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 8,72 années, alors que le plafond national de référence de 2017 pour ce ratio est de 12 années. Nous sommes donc largement en-deçà du seuil critique. Cependant le désendettement de la commune doit encore être poursuivi en 2022 et durant les années futures.

# CONCLUSION

Les mesures d'économies prises par notre gouvernement depuis 2015 demeurent d'actualité et la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités s'inscrit totalement dans cette logique. Depuis 2017, un facteur supplémentaire vient encore compliquer un peu plus la gestion d'une commune telle que la nôtre : les délais imposés pour les versements de subventions pour lesquelles un engagement a été donné et enregistré.

Pour cette année 2021, et si nos estimations s'avèrent correctes, également pour 2022, la baisse de notre dotation forfaitaire est fort heureusement compensée par un renforcement des dispositifs de péréquation dont nous bénéficions.

L'exercice 2021 sera, malgré la crise sanitaire et ses répercussions, excédentaire. Nos indicateurs financiers restent bons. Ils sont le résultat d'une politique d'investissement réfléchie et contrôlée, d'une maîtrise quotidienne des dépenses de fonctionnement, d'une présence permanente des élus sur le terrain, d'une politique de lobbying auprès des différentes institutions, collectivités et Etat et d'une véritable implication du personnel communal.

## **Pour mémoire, rappelons les éléments chiffrés de cet exercice 2021 :**

1/ Remboursement de 1 359 048 € en capital de la dette qui permet à notre endettement de diminuer fortement. C'est donc un désendettement de près de 3,8 millions d'euros qui est constaté sur les huit derniers exercices écoulés et cela malgré un investissement soutenu et orienté en direction des besoins de notre population.

2/ Diminution nette des charges de fonctionnement de 11,45% (-1 694 K€) depuis 2014 qui traduit une maîtrise parfaite des dépenses budgétaires. Le chapitre relatif aux charges de personnel est encore en baisse de 1,20% et de 11,31% depuis 2014.

3/ Notre épargne brute positive passe de 2 625 K€ en 2020 à 1 997 K€ en 2021. Pour mémoire, cette épargne brute était de 1 670 K€ en 2019, 1 885 K€ en 2018, 1 763 K€ en 2017, 1 832 K€ en 2016, 2 240 K€ en 2015, 1 691 K€ en 2014 et 571 K€ en 2013.

4/ Après le constat d'un retour à une épargne nette positive de 507 K€ en 2014 et après plusieurs années d'une épargne nette négative (- 554 K€ en 2013), les exercices 2015 à 2020 font ressortir une épargne nette excédentaire (638 K€ en 2021).

Une épargne nette excédentaire signifie que, par une gestion rigoureuse de nos dépenses et une optimisation de nos recettes d'exploitation, nous pouvons également, après avoir remboursé le capital de la dette, autofinancer une partie de nos investissements.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) établi dès notre arrivée aux commandes de la Ville nous permet d'avoir une politique d'investissement réfléchie et en complète corrélation avec notre capacité de financement et notre trésorerie.

Comme indiqué précédemment, nos 2 principaux axes d'investissement pour cet exercice 2022 seront la revitalisation du front de mer et le réaménagement de la place de l'Eglise. Mais notre investissement ne se limitera pas à ces 2 projets. Il se traduira par le travail que nous avons engagé depuis 2014 pour la remise en état et l'entretien des bâtiments municipaux, l'entretien de la voirie communale, un travail mené au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens.

**En résumé, la seule chose qui compte vraiment, c'est bien de faire avancer notre Ville.**